



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220505-262022-DE



Séance du 5 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Lydia ZIADE, Natacha BENALI, Valérie RUBEAUX

Pouvoirs :

P. POUDEVIGNE à D. ANCEY
JM. POUWELS à Y. CAIRON

Absente : Brigitte NEF

Date de convocation : 27 avril 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 16

POUVOIR : 2

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DEL 26-2022 : FINANCES : Subvention à l'association départementales des Comités Communaux feux de forêt du Vaucluse

Monsieur le Maire expose

L'Association départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse, qui contribue à la protection des habitants et des biens de toutes les communes Vauclusiennes, a obtenu de bons résultats en matière de prévention des incendies notamment grâce à la surveillance des massifs forestiers assurés par les bénévoles des Comités.

Cette association a décidé de demander le concours financier des communes ne disposant pas de comités de feux de forêt en sollicitant le versement d'une subvention.

Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune : 0,30 euros/habitant avec une subvention minimum de 150 euros et une subvention maximum de 500 euros.

Pour la commune de Jonquerettes, cela représente une subvention pour 2022 d'un montant de 470 euros.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220505-262022-DE

Berger
Levrault

DEL 26-2022

Monsieur le Maire propose de contribuer à la protection des incendies en versant cette subvention

Le Conseil municipal, après ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

➤ **DECIDE** de verser la subvention à l'Association départementale des Comités Communaux feux de forêt de Vaucluse pour un montant de 470 euros

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les écritures nécessaires et à signer tous les actes nécessaires pour le versement

Pour 18	Contre /	Abstention /
---------	----------	--------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DEL 2022-01